

<https://www.saint-loubes.fr/Presentation-du-conseil-municipal-des-enfants.html>

Présentation du conseil municipal des enfants

- Menu Principal - Enfance et Jeunesse - Conseil municipal des enfants -



Date de mise en ligne : jeudi 17 octobre 2019

Copyright © Saint-Loubès - Tous droits réservés

Le conseil municipal des enfants de Saint-Loubès.

Réunion des commissions

Pendant l'année scolaire, les commissions se réunissent une fois par mois le jeudi, de 12h 30 à 13h 15, et sont encadrées par des adultes bénévoles.

Mais qu'est ce qu'un CME ? De quoi s'agit-il ?

Son but est d'impliquer les enfants dans la vie citoyenne de la commune, hors cadre scolaire, par la pratique et l'apprentissage du fonctionnement d'un conseil municipal qui aura à débattre sous la présidence du Maire et à décider des projets qu'il voudra réaliser à partir d'un budget spécifique.

Pourquoi ?

Pour éduquer l'enfant futur citoyen, pour impliquer l'enfant dans la vie de la commune, pour favoriser la communication et l'échange d'idées (oral / écrit / écoute de l'autre), pour apprendre à faire des choix et à construire des projets, pour finaliser ces projets en fin d'année scolaire

Pour qui ?

► Les enfants en sont les acteurs.

Sont électeurs les enfants scolarisés des classes de CE2, CM1, CM2 et CLIS

Sont éligibles les enfants scolarisés des classes CM1 et CM2 des deux écoles Hector Ducamp et Paul Jean Toulet.
Chaque année le CME sera renouvelé par moitié.

► Les Adultes :

Un comité de pilotage constitué de bénévoles (parents d'élèves, enseignants, élus, personnel mairie) dirige le fonctionnement du CME.

Ils sont présents lors des commissions pour encadrer les groupes de travail .